Institute
for Tax Advisors
& Accountants

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 10 novembre 2026

Baromètre ITAA 2026 : l'inquiétude des experts-comptables et conseillers fiscaux au plus haut jamais mesuré

79 % sont inquiets face au climat économique · 95 % pointent les problèmes structurels des plateformes du SPF Finances · la profession formule trois priorités : stabilité, fiabilité, proportionnalité

À l'occasion de la Journée de l'expert-comptable, et à deux jours de son Congrès annuel, l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA) publie les résultats de son baromètre 2026. 1.074 experts-comptables et conseillers fiscaux y ont participé. Leur constat : en un an, la confiance dans le climat économique a nettement reculé, tant chez les professionnels eux-mêmes que chez leurs clients. Leurs attentes sont claires : des règles stables, des plateformes publiques fiables et des obligations proportionnées.

Une inquiétude record

79 % des experts-comptables et conseillers fiscaux se disent inquiets face au climat économique actuel, contre 59 % l'an dernier. C'est le niveau le plus élevé jamais mesuré par le baromètre, lancé en 2020 ; le précédent pic s'établissait à 72 % en 2022. Seuls 3 % se déclarent optimistes. La hausse s'observe chez les répondants néerlandophones (de 54 % à 78 %) comme francophones (de 64 % à 80 %), et dans toutes les tailles de cabinet.

Ils observent la même évolution chez leurs clients : 59 % constatent une baisse de la confiance entrepreneuriale (2025 : 45 %), le niveau le plus élevé de la série. 42 % s'attendent à ce que leurs clients investissent moins l'an prochain (2025 : 29 %) ; à peine 4 % prévoient une hausse des investissements.

Parmi les principales évolutions du climat économique, les répondants citent d'abord la législation qui change fréquemment (88 %, un niveau inédit depuis 2020), puis l'augmentation de la réglementation et des exigences administratives (85 %), l'incertitude économique (73 %) et un climat géopolitique incertain (70 %).

Plateformes du SPF Finances et chaîne TVA : un frein au quotidien

95 % des répondants se disent d'accord avec l'affirmation selon laquelle les problèmes structurels des plateformes électroniques du SPF Finances compliquent leur travail. Le verdict sur la nouvelle chaîne TVA est sévère : 71 % contestent qu'elle apporte davantage de transparence, contre 11 % qui partagent cet avis. La part des répondants qui la considèrent comme une charge administrative double presque, de 29 % à 57 %. Elle se hisse ainsi au niveau

de la déduction des voitures et autres frais (56 %), derrière la législation antiblanchiment, qui reste la charge la plus citée (79 %).

L'enquête s'est déroulée en partie pendant la cyberattaque qui a touché le SPF Finances en octobre ; dans ce contexte, l'ITAA a obtenu le report au 16 novembre des déclarations dues fin octobre. La question portait toutefois sur les problèmes structurels des plateformes, et non sur un incident ponctuel.

Pour y remédier, l'ITAA travaille à un protocole avec le vice-Premier ministre et ministre des Finances Jan Jambon et le SPF Finances, fondé sur une méthode commune et des engagements réciproques. La collaboration se déroule de manière constructive.

Trois priorités pour alléger la charge administrative

Interrogés sur la mesure qui réduirait sensiblement leur charge administrative, les membres de l'ITAA formulent trois demandes récurrentes :

1. **Stabilité :** une législation stable, simple et claire, sans modifications continuelles ni effet rétroactif.
2. **Fiabilité :** des applications numériques de l'administration fiables, idéalement regroupées sur une seule plateforme avec un seul identifiant, et un mandat unique pour les professionnels.
3. **Proportionnalité :** des obligations antiblanchiment proportionnées, par exemple pour les entreprises individuelles, les particuliers ou les clients de longue date, et une confirmation UBO uniquement en cas de modification.

L'ITAA portera ces trois priorités auprès des autorités.

La facturation électronique est entrée dans les mœurs, l'IA transforme la profession

Obligatoire entre entreprises depuis le 1er janvier 2026, la facturation électronique fait désormais partie du quotidien : 83 % déclarent que leur cabinet et leurs clients travaillent aujourd'hui entièrement avec elle. L'an dernier, elle constituait encore la deuxième charge administrative (72 %) ; elle n'est plus citée que par 42 % des répondants. Le registre UBO recule pour la cinquième année consécutive (de 88 % en 2021 à 49 %).

81 % estiment que l'IA fait évoluer la profession vers des conseils plus spécialisés (2025 : 71 %). Jamais depuis 2020 ils n'ont été aussi nombreux à prévoir l'automatisation de la tenue de la comptabilité (74 %, +9 points) et de l'établissement des comptes annuels (61 %, +12 points). 95 % considèrent que l'expert-comptable et le conseiller fiscal de demain auront besoin de compétences différentes.

Institute
for Tax Advisors
& Accountants

La pénurie de talents persiste

47 % des cabinets souhaitent engager de nouveaux collaborateurs, la part la plus faible depuis 2020 ; cette proportion passe de 15 % chez les professionnels qui exercent seuls à 88 % dans les cabinets de plus de 50 collaborateurs. Parmi ceux qui recrutent, 84 % peinent à pourvoir leurs postes vacants (2025 : 88 %), principalement en raison de la pénurie sur le marché du travail (75 %).

Particuliers : une demande soutenue, un accès à surveiller

85 % des répondants concernés ont été sollicités cette année par des particuliers pour leur déclaration à l'impôt des personnes physiques (2025 : 80 %). La dynamique s'essouffle toutefois : 37 % constatent une demande en hausse (55 % en 2021) et 24 % une demande en baisse (13 % en 2021). Une partie des répondants indique ne plus accepter de nouveaux clients particuliers, notamment en raison des obligations en matière d'acceptation des clients.

> *« Ce baromètre envoie un signal clair, et nous le prenons comme une feuille de route. Les experts-comptables et conseillers fiscaux sont les premiers témoins de l'état d'esprit des entrepreneurs : quand huit sur dix se disent inquiets, c'est toute l'économie qui doit l'entendre. Nos membres demandent trois choses simples : des règles stables, des plateformes publiques fiables et des obligations proportionnées. Sur les plateformes, nous avons choisi la voie de la collaboration avec le ministre des Finances et le SPF Finances. Et la profession avance : la facturation électronique est entrée dans les mœurs, et l'intelligence artificielle ouvre la voie à un conseil plus spécialisé. La transformation, ça commence par nous », souligne* ***Emmanuel Degrève****, président de l'ITAA.*

Congrès ITAA les 12 et 13 novembre : « La transformation, ça commence par vous ! »

Les 12 et 13 novembre 2026, la profession se réunit à Brussels Expo (Hall 11) pour le Congrès ITAA. Le jeudi 12 novembre, le programme propose des conférences, des sessions d'experts, des débats et des démonstrations ; le vendredi 13 novembre est consacré au congrès des étudiants. Le programme complet est disponible sur congres.itaa.be. Les journalistes qui souhaitent assister au congrès peuvent s'adresser aux contacts presse mentionnés ci-dessous.

Méthodologie

Le Baromètre ITAA 2026 a été réalisé en ligne auprès des membres de l'ITAA du 15 octobre au 9 novembre 2026. 1.074 experts-comptables et conseillers fiscaux y ont participé (945 questionnaires complets ; 643 en néerlandais, 431 en français). Le nombre de répondants est inférieur à celui de 2025 (1.718), mais la composition de l'échantillon reste comparable en termes de langue, de type de membre et de taille de cabinet. Les résultats ne sont pas pondérés. Les pourcentages sont calculés sur le nombre de répondants ayant répondu à la question concernée, hors réponses « non applicable ». Une partie des résultats exprime le degré d'accord avec des affirmations soumises aux répondants. Les comparaisons portent sur les éditions 2020 à 2025 du baromètre.

Institute
for Tax Advisors
& Accountants

— Fin du communiqué —

À propos de l'ITAA

L'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA) a été créé par la loi du 17 mars 2019. Il représente 13.500 experts-comptables et conseillers fiscaux certifiés en Belgique. Leurs cabinets, qui comptent 20.000 collaborateurs, assurent la conformité comptable et fiscale des entreprises et des citoyens.

Contacts presse

Gilles Deweerdt – +32 483 47 51 34 – gilles.deweerdt@itaa.be

Stéphanie Liévin – +32 475 98 32 97 – stephanie.lievin@itaa.be